

La conduite et le permis

La conduite et le permis

Quelques informations concernant les règles de conduite d'un camping-car en Finlande.

Règles de conduite de base en Finlande

Le conducteur doit toujours être sur le côté droit de la route.

Il est impératif d'avoir sur soi son permis de conduire national et/ou international.

Le trafic se fait dans le sens contraire des aiguilles d'une montre dans les rond-points.

Tous les occupants d'un camping-car doivent porter une ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière (voir également posséder un siège enfant ou un réhausseur).

Toujours effectuer les dépassements par la gauche et prévoir une longue distance avant de se rabattre surtout devant un camion.

Les feux de croisement de jour comme de nuit sont obligatoires.

Les pneus hiver sont obligatoires de décembre à février.

Les routes principales sont en bon état, attention aux routes secondaires entre novembre et mars.

La vitesse pour les camping-cars est limitée à :

- 50 km/h en ville
- 80 km/h sur routes ordinaires
- 80 km/h sur autoroute

En cas d'accident, appeler prioritairement le 112.

Le taux légal d'alcool dans le sang est inférieur à 0.5 g/l.

L'utilisation du téléphone portable au volant est interdite.

Attention : la signalisation verticale et horizontale diffère d'un pays à un autre. Soyez vigilant et adaptez votre conduite ! Ces informations sont données à titre purement indicatif et peuvent changer, renseignez-vous si nécessaire avant votre road trip.